

La machine de guerre russe met la main sur des équipements wallons

Malgré les sanctions internationales, la Russie est parvenue à importer en 2023 et 2024, en seconde main, des machines-outils produites en Wallonie. Décrits à usage civil, ces biens alimentent des sociétés liées à l'industrie russe de l'armement.

ENQUÊTE
FRANÇOIS CORBAU

En matière de sanctions contre la Russie, il y a la théorie et la pratique. C'est ce que montrent deux lignes que *Le Soir* a repérées parmi des millions de données douanières. En 2023 et 2024, alors que la guerre en Ukraine fait rage, des machines fabriquées par les entreprises wallonnes Indusys Technologies Belgium et New Lachaussee ont été livrées à la Russie. Revendus sur le marché de l'occasion, ces biens ont transité par des pays tiers avant d'être livrés à des entreprises russes actives dans le secteur de la défense.

D'apparence plutôt banale, ces machines-outils servent à déformer, découper et conditionner des pièces métalliques. Utilisées dans de nombreux secteurs civils, elles sont aussi très recherchées aujourd'hui par la Russie où, détournées de leur usage premier, elles se révèlent particulièrement utiles dans la production de pièces pour l'industrie de la défense.

« Ces machines-outils constituent le talon d'Achille des capacités militaires modernes russes », estime Dylan Carter de « Tools of War », un projet basé en Belgique consacré aux chaînes d'approvisionnement russes dans le contexte de la guerre en Ukraine. « Or, sans ces outils de précision, Moscou ne peut pas fabriquer les pièces nécessaires à des armements avancés tels que des avions, des missiles ou des blindés. »

Italie, Turquie et enfin... la Russie

C'est ainsi que le 23 janvier 2023, les registres des douanes russes mentionnent le nom d'Indusys Technologies Belgium. Basée à Sprimont, l'entreprise wallonne a développé un solide savoir-faire dans le secteur des machines-outils. D'après les douanes, il est question ce jour-là de l'envoi en Russie d'une « presse de travail à froid des métaux ».

Expédiée dans un premier temps vers l'Italie à l'automne 2022, cette machine wallonne a ensuite transité par la Turquie, où elle réapparaît quelques semaines plus tard. C'est là qu'une société d'import-export turque située le long de la mer Noire livre le matériel en territoire russe pour une valeur marchande de près de 525.000 dollars.

Les données douanières indiquent explicitement un « usage non militaire ». Mais l'enquête collaborative du *Soir* avec l'association ukrainienne Statewatch, qui collabore avec les institutions euro-



Dans un clip promotionnel de l'entreprise russe JSC Mechanical Plant Iskra, on aperçoit des machines New Lachaussee à l'intérieur de l'usine. © DR.

peennes chargées d'appliquer les sanctions dans le cadre de la guerre en Ukraine, contredit cette version.

Sociétés écrans

En Russie, le destinataire de cette presse wallonne est présenté comme l'entreprise moscovite NPF Prompress LLC. Officiellement, il s'agit d'un fabricant d'outils industriels. Mais, en réalité, cette entreprise agit comme un intermédiaire pour le compte de clients du secteur de la défense.

L'entreprise russe brouille les cartes car c'est sous un autre nom qu'elle approvisionne l'industrie russe de l'armement.

Sans ces outils de précision, Moscou ne peut pas fabriquer les pièces nécessaires à des armements avancés tels que des avions, des missiles ou des blindés

Dylan Carter
Journaliste d'investigation,
chef du projet « Tools of War »

»

sont des entreprises liées à Rostec, le plus grand conglomérat militaire russe créé par Vladimir Poutine.

Avions MIG

Parmi elles, on retrouve des noms bien connus comme l'entreprise MIG, qui fabrique les avions de chasse du même nom. Du côté d'Indusys, on tombe des nues. « Nous n'étions pas au courant », réagit l'entreprise wallonne par la voix de son avocat, Pierre Pichault. Selon lui, cette presse était bien destinée dans un premier temps à « une entreprise russe qui fabrique des embouts de néons ». Mais avec la guerre en Ukraine et l'embargo en 2022, explique-t-il, « le contrat signé n'a pu être mis en œuvre ».

« Cette presse a finalement été revendue quelques mois plus tard à une entreprise italienne mais sans outillage », ajoute l'avocat. Avant de rappeler qu'Indusys ne fabrique que « du matériel destiné à la chasse, au tir sportif et à d'autres applications civiles » et que « la précision et la puissance de cette presse sont trop faibles pour un usage militaire ».

Indusys n'est pas la seule entreprise wallonne épinglée. Le 13 août 2024, une

autre machine wallonne est envoyée en Russie malgré l'embargo. Mais cette fois, le matériel vendu en seconde main a transité par la Chine. « un pays de plus en plus stratégique pour la Russie devenu le premier fournisseur d'équipements industriels du pays », souligne Maksym Steblivskyi.

Les documents que *Le Soir* s'est procurés font ici état de l'envoi « d'une presse d'extrusion horizontale conçue pour produire des pièces métalliques de petite taille à partir d'alliages d'aluminium ». L'appareillage a été vendu par une société chinoise pour la somme de 760.000 dollars. Le fabricant de cette machine n'est autre que New Lachaussee, une entreprise wallonne installée à Herstal et connue dans le monde entier pour ses machines-outils capables de produire des charges explosives pour l'industrie minière et des munitions.

« Nous savions par notre représentant que cette machine avait été revendue mais nous ignorions à qui », précise d'emblée Ludovic Biemar, le CEO de New Lachaussee. Il explique que la machine a été livrée en 2017 à l'entreprise chinoise « dans un cadre commercial conforme au droit applicable ».

Selon lui, cette machine est destinée à la fabrication de composants métalliques « entrant dans des systèmes de retard utilisés exclusivement dans des détonateurs civils », notamment pour les mines et carrières. Pour lui, « aucun élément ne permet d'établir un usage militaire de la machine concernée ».

Les certificats d'exportation précisent bien qu'il s'agit de matériel « à usage civil ». Mais le profil de l'importateur en Russie, TK Mir LLC, permet d'en douter.

Selon le site ukrainien « War and Sanctions », qui répertorie l'origine des composants de drones et missiles retrouvés sur le sol ukrainien, cette entreprise aurait été impliquée « dans l'importation de composants occidentaux retrouvés dans des missiles russes S8000 Banderol, utilisés au printemps dernier en Ukraine ».

Des mines aux munitions

Mais surtout, derrière cet importateur russe, on retrouve la aussi une filiale du conglomérat militaire russe Rostec et tout un réseau logistique d'entreprises du secteur. Et parmi elles, un des clients historiques de New Lachaussee : JSC Mechanical Plant Iskra, un des acteurs incontournables du secteur minier en Russie. Cette entreprise russe importe depuis des années des machines-outils fabriquées à Herstal. Sauf que depuis le 23 février 2024, elle fait l'objet de sanctions américaines. Impossible donc, pour New Lachaussee, de continuer à lui vendre ses machines sous peine d'être elle-même sanctionnée.

L'entreprise wallonne a toujours avancé que le matériel vendu à cette entreprise était destiné « uniquement à un usage civil ». Mais des articles dans la presse russe montrent qu'Iskra a fortement développé ses capacités de production militaire ces dernières années. Elle s'est même lancée en 2025 dans la production de nouvelles munitions en partenariat avec le ministère russe de la Défense.

Cette enquête a été réalisée avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Absence de contrôle en cas de réexportation

Les cas des machines Indusys et New Lachaussee illustrent l'absence de suivi de ces biens sensibles. L'utilisateur final renseigné au départ change de main et on perd leurs traces, alors que la durée de vie de ces machines dépasse parfois plusieurs décennies. « New Lachaussee n'a ni connaissance ni contrôle sur l'utilisateur final après la revente par un tiers indépendant, conformément au cadre légal applicable aux biens civils non réglementés », déclare Ludovic Biemar, CEO de New Lachaussee. L'avocat d'Indusys explique lui aussi que ce n'est pas le rôle de l'entreprise. Et les autorités ? Nous avons posé la question

au ministre-président wallon, Adrien Dolimont (MR), chargé des exportations d'armes et des biens à double usage. Sa porte-parole répond que « toutes les presses industrielles ne sont pas des biens à double usage » et qu'en l'occurrence, ici, il ne s'agit pas de matériel repris dans la liste européenne qui répertorie ce type de biens. Elle ajoute que la législation prévoit bien la possibilité de mettre en place « des certificats d'utilisateur final » ou un « engagement de non-réexportation », mais jamais pour des biens à « usage civil ». Et elle précise que la Région wallonne n'effectue pas de contrôle après-vente car, « comme dans toute

opération commerciale, une fois la vente réalisée, le droit de regard de la Wallonie est plus que limité ». Maksym Steblivskyi parle, lui, d'une occasion manquée à l'heure où l'Europe multiplie les paquets de sanctions. « Il faudrait inclure la vérification des numéros de série et restreindre contractuellement la réexportation de ces machines après leur vente. » Car, rappelle-t-il, « même quand on vend des biens à usage civil à des entreprises affiliées à Rostec, par exemple, ces équipements renforcent les entités sanctionnées. Et, in fine, on augmente leurs revenus et leur résilience économique ». F.C.



10 Place de la Chapelle - 1000 Bxl

au bon repos